

	Comité	
des	Choses	
	Concrètes	

SIRET **898 083 050 00010**

7 rue Alexandre Dumas

18000 Bourges

comitedeschosesconcretes@gmail.com

chosesconcretes.net

Offre d'emploi

Présentation de l'association

Fondé en 2020, le Comité des Choses Concrètes (CCC) est une association d'artistes qui s'est constituée avec pour but principal la mutualisation de ressources nécessaires à la création contemporaine dans le champ des arts visuels et arts plastiques.

Basée à Bourges, actuellement au sein du site de L'Épicentre, le CCC dispose de 350 m² d'ateliers répartis entre espaces personnels individuels et espaces communs polyvalents et équipés d'un parc de machines et outils (imprimantes, imprimantes 3D, brodeuse numérique, matériel photo/vidéo, petit outillage, scies, ponceuses etc.). Ces outils sont mis à disposition des membres fixes, utilisateur·ices quotidien·nes des ateliers ainsi que des membres dits « mobiles », utilisateur·ices ponctuel·les des espaces et outils.

Cette démarche résulte de deux volontés. D'une part, contribuer à établir un environnement culturel dynamique et pérenne favorable à l'émergence de projets artistiques au sein de la jeune scène berruyère ; d'autre part, créer une interface entre cette scène artistique contemporaine et un public local qui ne prenne pas la forme d'un lieu d'exposition.

L'association accorde une grande importance à l'implication active de ses membres. C'est pourquoi elle est statutairement dotée d'un conseil d'administration collégial afin que son fonctionnement, son équipement et les modalités de partage des ateliers soient orientés et organisés par les artistes, eux-mêmes utilisateur·ices de ces ateliers. Elle est également composée de commissions (finances / technique / relations publiques / ressources humaines) dont les membres planifient et mettent en œuvre les tâches nécessaires à la vie de l'association.

Afin d'accompagner le développement de ses activités et de structurer durablement son fonctionnement, le CCC crée son premier poste salarié et recrute un·e coordinateur·rice de coopération territoriale.

Coordinateur·rice de coopération territoriale

Sous la responsabilité du conseil d'administration collégial et de ses commissions opérationnelles (finances / technique / relations publiques / ressources humaines), le/la coordinateur·ice de coopération territoriale assure un rôle d'interface entre l'association, les publics, les adhérent·es et les partenaires. Il/elle contribue au développement des coopérations et à la mutualisation des ressources du Comité des Choses Concrètes.

→ Missions

Accueil et accompagnement des usagers (atelier / outilhèque)

- Assurer les permanences d'accueil du public à l'atelier et à l'outilhèque lors des temps d'ouverture
- Accompagner et orienter les usagers dans l'utilisation des espaces et du matériel
- Veiller au respect des règles d'usage définies collectivement
- Identifier et signaler les besoins matériels, de sécurité ou de fonctionnement auprès de la commission technique

Développement des partenariats

- Développer et entretenir les relations partenariales
- Représenter l'association dans les rencontres professionnelles courantes
- Assurer le suivi administratif et budgétaire courant des collaborations
- Contribuer à la recherche de financements en lien avec la commission finances
- Rédiger les demandes de subvention, conventions et bilans d'activité

Coordination et vie de l'association

- Organiser la mise en œuvre des activités décidées collectivement
- Faciliter l'implication des adhérent·es et la circulation de l'information
- Appuyer l'organisation des réunions et instances associatives
- Assurer le suivi des décisions prises collectivement
- Assurer le lien avec les prestataires et fournisseurs
- Participer à la réflexion et mise en œuvre de la communication interne et externe en lien avec la commission relations publiques

→ Conditions

- CDD de 12 mois renouvelable dans la limite légale, avec perspective d'évolution en CDI selon les financements de l'association.
- Travail en lien avec le conseil d'administration collégial et les bénévoles

- Temps partiel 80 % (28h hebdomadaires)
- Horaires habituels de travail : lundi, mercredi et vendredi 9h30–12h30 et 14h–18h mardi et jeudi 14h30–18h (Ces horaires peuvent être adaptés ponctuellement selon les besoins de l'activité, avec récupération.)
- Rémunération : 1 750 € brut mensuel pour 28h hebdomadaires
- Prise en charge à 50 % de l'abonnement de transport domicile-travail
- Lieu de travail : Bourges
- Prise de fonction souhaitée : mi-avril 2026 (date ajustable selon disponibilité)

→ Profil et compétences recherchés

- Sens du relationnel, autonomie et fiabilité
- Très bonne organisation et rigueur
- Aisance rédactionnelle
- Maîtrise des outils bureautiques (mails, traitement de texte, tableur)
- Intérêt pour l'art contemporain, les arts visuels et plastiques
- Une compréhension des acteurs sociaux, associatifs et institutionnels du territoire serait un plus

→ Modalités de candidature

CV et lettre de motivation à envoyer à :

comitedeschosesconcretes@gmail.com

en précisant dans l'objet : « **Candidature - Coordinateur·rice de coopération territoriale - [NOM Prénom]** »

Date limite de dépôt des candidatures : **15 mars 2026 - 23h59**

Entretiens à partir du **23 mars 2026**